

Le Cercle des Ambassadeurs **du Collège Charles-Lemoyne**

Processus de sélection

1. La candidature est soumise par le comité de sélection et approuvée par la direction générale du collège.
2. Avant la soumission d'une candidature, celle-ci sera analysée par ledit comité de sélection composé du directeur général en exercice, du coordonnateur du Fonds CCL, d'un représentant de l'Association des anciens (ACCL), d'un représentant des employés retraités et d'un membre du personnel cadre du Collège Charles-Lemoyne.
3. La candidature doit être acceptée à la majorité simple. Un consensus doit se dégager des échanges des membres du comité de sélection. L'unanimité au sujet d'une candidature n'est cependant pas requise.
4. Chaque année, à l'occasion d'un événement officiel organisé par le Fonds CCL et/ou le Collège Charles-Lemoyne, le comité pourra introniser de nouveaux membres au Cercle des Ambassadeurs.
5. Un appel de candidatures pourra être lancé ponctuellement au sein de la Communauté CCL et le comité se réunira annuellement afin de déterminer les candidats à retenir en vue d'éventuelles nominations.

Critères de sélection

1. Un ancien élève mis en candidature doit avoir été scolarisé minimalement pendant deux ans et/ou avoir obtenu son diplôme d'études secondaires au collège.
2. Un membre du personnel mis en candidature doit avoir travaillé ou travaille toujours au collège, et ce depuis plus de cinq ans.
3. Une personne, répondant au critère 1 ou au critère 2, peut présenter sa propre candidature ou celle-ci peut être soumise par un tiers faisant partie de la Communauté CCL ayant une excellente connaissance du candidat.
4. Un court texte de présentation doit accompagner tout dossier de mise en candidature.

5. Les actions ou les réalisations du candidat doivent avoir un rayonnement au Québec, au Canada ou à l'international.
6. Le candidat doit jouir de la reconnaissance de ces pairs dans son domaine d'activité; par exemple en étant récipiendaire d'un prix prestigieux soulignant sa contribution ou sa réussite dans son domaine d'activité.
7. Le candidat peut avoir contribué à la pérennité du collège, par exemple par l'élaboration ou le financement de programmes ou d'infrastructures physiques.
8. Les actions ou les réalisations exceptionnelles du candidat doivent être et demeurer en accord avec les valeurs et la mission éducative du Collège Charles-Lemoyne.
9. Le candidat, par ces actions ou ces réalisations, peut avoir contribué au développement de la société, à l'avancement des connaissances et de la science, à la vie politique, économique et sociale.
10. Le candidat peut également avoir accompli un acte hors du commun et/ou héroïque témoignant ainsi de sa bravoure et de sa détermination.
11. Le candidat peut aussi avoir surmonté une grande difficulté devenant ainsi un modèle pour l'ensemble de la Communauté CCL.
12. Le candidat ne doit pas avoir posé d'action contraire à la morale, à l'honneur ou de nature à déconsidérer le collège.
13. Le candidat s'engage à être présent lors de la soirée élaborée en vue de son intronisation et à respecter l'entente de collaboration «Droits et devoirs de l'Ambassadeur CCL»

